



Comité Départemental des Échecs du Finistère
Centre Henri Queffélec - Rue de Reichstett - 29850 GOUESNOU
☎ 02 98 07 75 22
E-mail: echecs29@maisondessports29.fr
N° Siret: 429 196 074 00026 - Code APE: 9312Z

Règlement du Championnat du Finistère scolaire 2019/2020

Phase départementale

I Organisation

Le championnat Scolaire des Écoles et Collèges du Finistère est organisé par le Comité Départemental des Échecs du Finistère, représenté par Françoise Lefeuvre, sur quatre demi-journées : deux dans le Finistère nord et deux dans le Finistère sud. Il est qualificatif pour le Championnat Scolaire Académique des Écoles et des Collèges

II Lieux, dates, horaires et cadences

Finistère nord

04/12/2019 : Collège Saint-Charles, rue Amiral Guépratte, 29490 GUIPAVAS

22/01/2020 : Collège Penn ar C'hleuz 71 rue de Kermaria 29200 BREST

Finistère sud

11/12/2019 : Collège Laënnec 17 rue de Sequer 29125 PONT-I' ABBÉ

29/01/2020 Collège Henri le Moal route de Pont-I' Abbé 29710 PLOZEVET

Chaque demi-journée comporte 4 rondes à la cadence 15 min KO par joueur. A chaque fois, le pointage aura lieu jusqu'à 13h 30, les rondes étant prévues à 14h 00, 14h 45, 15h 30 et 16h 15.

III Homologations

Les compétitions sont homologuées Fide sous les numéros suivants :

Écoles 29S : 50608 le 11/12/2019 et 50749 le 29/01/2020

Collèges 29S : 50609 le 11/12/2019 et 50748 le 29/01/2020

Écoles 29N : 50551 le 04/12/2019 et 50750 le 22/01/2020

Collèges 29N : 50751 le 04/12/2019 et 50748 le 22/01/2020

IV Arbitres

L'arbitre principal est Jacques KERBAOL, AFO2, licence F02648. Il est à chaque fois assisté de Françoise LEFEUVRE, AFC, licence J52814, et pour le tournoi École 29S du 22/01/2020, de Marius PECHEYRAND, Arbitre Jeune stagiaire, licence M54125.

V Inscriptions

L'inscription est gratuite pour les jeunes affiliés à la FFE. Il est demandé 3€ aux non-affiliés (coût de la licence B).

Les inscriptions se font par l'intermédiaire des clubs ou des établissements scolaires. Elles doivent parvenir au siège du Comité Départemental des Échecs du Finistère à Gouesnou au plus tard le samedi précédant le jour de la compétition (1).

Pour optimiser l'organisation, les inscriptions sont regroupées par établissement scolaire sur un bulletin-type avec tous les renseignements demandés. Ce bulletin est téléchargeable sur le site du Comité Départemental, dans la rubrique « Championnat scolaire ».

(1) Date au-delà de laquelle le Comité Départemental se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription si elle perturbe l'organisation (surcharge au niveau des locaux ou du matériel, ou nombre impair).

VI Déroulement

La licence B est suffisante pour toutes les catégories. Les joueurs non licenciés seront affiliés à la FFE à l'issue de la compétition, avant transmission à la FFE.

Les règles de la FFE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au second coup illégal d'un joueur.

VII Classement et départages

Le classement individuel dans une catégorie, « Écoles » ou « Collèges », est établi au nombre de points de parties. En cas d'égalité, le départage est effectué dans l'ordre avec les systèmes Bucholz, cumulatif et nombre de parties gagnées. C'est ce classement qui détermine le titre de champion scolaire du Finistère, pour chacune des deux catégories.

Le championnat qualifie des équipes pour le championnat académique selon le calcul effectué dans le règlement du championnat académique scolaire : 3 équipes pour les écoles, 2 équipes pour les collèges. En cas de désistement il pourra être procédé à des repêchages.

Seuls les établissements scolaires pouvant présenter une équipe (8 joueurs ou joueuses dont au moins 2 filles et 2 garçons) peuvent prétendre à la qualification. Ils sont classés en fonction du nombre de points de parties cumulés acquis en respectant la règle de mixité. Le repêchage éventuel sera fait en application de cette règle.

VIII Encadrement

Les clubs et établissements scolaires sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition.

IX Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur et le Comité Départemental à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

X Affichage

Le règlement intérieur de la compétition sera affiché sur le lieu de la compétition avant la première ronde.

Françoise LEFEUVRE
Organisatrice déléguée du
Comité Départemental

Jacques KERBAOL
Arbitre principal du
Championnat Scolaire